

CAEN, le 10 SEP. 2019

Affaire suivie par Antoine GUERIN  
Mission planification territoriale  
☎ : 02.31.57.16.95  
e-mail : antoine.guerin@calvados.fr

**Monsieur Jean-Pierre LACHEVRE**  
Maire de Graye-sur-Mer  
36 rue Grande

14470 GRAYE-SUR-MER

**Objet : modification n° 1 du PLU**

Monsieur le Maire,

Conformément à l'article L. 153-40 du code de l'urbanisme, vous m'avez transmis, pour avis, le projet de modification n° 1 du plan local d'urbanisme (PLU) de votre commune.

Cette procédure porte notamment sur l'ouverture à l'urbanisation d'une zone AU prévue à cet effet dans le PLU initial.

Les nouvelles orientations d'aménagement proposées pour ce site reprennent bien les grands principes de desserte de l'opération depuis la RD 112B abordés lors de la concertation réalisée avec les services du Département. Les modalités techniques précises de leur aménagement devront être étudiées en concertation avec ces services préalablement au dépôt de la future demande d'autorisation d'urbanisme. En tout état de cause, la création de la desserte depuis le domaine public routier départemental requerra également l'obtention d'une permission de voirie.

En conclusion, le Département émet un avis favorable quant à ce projet.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

**Pour le Président du Conseil départemental,  
et par délégation,  
Le directeur domanialités et planification  
territoriale**

  
**Valerie UGUEN**

Copies : MPT, ARD de Bayeux  
Madame Christine DURAND et Monsieur Cédric NOUVELOT, Conseillers départementaux de Courseulles-sur-Mer